







FORMATION 2025 – Invitation

ACTION DE FORMATION CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Madame, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus, membres du conseil municipal,

Depuis 2021, la filière forêt-bois est en forte tension et les prix de vente des bois ont fortement évolués. Dans ce contexte dynamique, les élus doivent faire face à des décisions stratégiques sur la manière de valoriser les bois récoltés dans leurs forêts. Il est essentiel de développer des approches adaptées pour déterminer les modalités de vente les plus avantageuses pour les récoltes à venir.

Le contrat d'approvisionnement est un véritable levier d'action des élus pour dynamiser et renforcer la filière forêt-bois locale. En 2021, les Communes forestières ont obtenu de la part de l'État, la non-augmentation de la taxe à l'hectare contre l'engagement d'augmenter significativement la part des contrats d'approvisionnements dans les années à venir.

Nous avons le plaisir de vous convier à la formation suivante :

Contractualisation et modes de ventes

04/11/2025 - 8h30 à 14h00 Landaville

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus, à nos sincères salutations.

Président de l'Association des Communes forestières Vosges **Jérôme THOMAS**

Directeur de l'Agence ONF Vosges Quest **Hervé HORNBECK**

OBJECTIF OPÉRATIONNEL de la formation

Les élus participants seront capables d'identifier les modes de vente les plus adaptés pour valoriser localement les ressources forestières et d'identifier les avantages du contrat d'approvisionnement.

Tarif de la formation: Cette formation est entièrement financée*. Aucun reste à charge les participants.

Évaluation de la formation: Une fiche d'évaluation sera remise à chaque participant et devra être rendue au formateur à la fin de la formation.

Moyens pédagogiques : diaporama et animation suscitant les questions et les débats, échanges.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap : contacteznous pour toute information complémentaire.

Règlement intérieur : sur demande.

Prérequis: Formation réservée aux élus et aux personnels des collectivités.





^{*} Cette action de formation est réalisée avec le concours financier de la Région Grand Est, de l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières ainsi que sur les fonds de l'Union régionale des communes forestières et des associations départementales du Grand Est.



Contractualisation et modes de ventes

04/11/2025 - 8h30 à 14h00 - Landaville

INTERVENANTS

Au cours de la formation



Jérôme THOMAS, Président Communes forestières Vosges



Amélia LÉONOFF NOËL, Chargée de mission Communes forestières Grand Est



Hervé HORNBECK, Directeur de l'Agence ONF Vosges Ouest

PROGRAMME

De la journée

8h30 – 8h45	Accueil des participants et discours d'ouverture de la session		
8h45 – 10h15	Sortie terrain		
10h15 – 12h15	Les modes de vente Le contrat d'approvisionnement Le marché du bois Les choix de commercialisation		
12h15 – 12h30	Questionnaire et conclusion		
12h30 – 14h00	Repas		

INSCRIPTION

Retournez le bulletin d'inscription :

Par mail: amelia.leonoff@communesforestieres.org

par mandat administratif → Merci d'indiquer votre numéro de SIRET :

M Par courrier:

Association des Communes forestières Vosges –

8 rue de la Préfecture, 88088 EPINAL Cedex 9

Merci de vous inscrire au plus tard **7 jours avant la formation.** Les inscriptions ultérieures seront gérées au cas par cas. Nous nous réservons le droit en cas de forte affluence de prioriser les places pour nos adhérents.

Nous vous rappelons que nos formations sont réservées aux élus et aux personnels des collectivités.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Contractualisation et modes de ventes 04/11/2025 - 8h30 à 14h00 - Landaville

Commune :	•	-	Cachet de la commune et signature
Représentée par :			<u>du Maire</u>
Fonctions :			
'	niquer l'adresse exacte du lieu c ci-dessous une adresse mail (c		es dernières informations, merci de ıméro de téléphone)
Contact (mail + téléphone) :			
Participation au repas : O	JI* NON		
*Pour le repas Règlement d'un	montant de 25€ (tarif non-adhe	érent) ou 13€ (tar	if adhérent)
par chèque, à fournir avec ce	ette inscription		

Tout repas annulé dans les 48h avant (jours ouvrés) la formation est dû.